



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MAI 2022 DELIBERATION N° 2022-025

Objet : **Election d'un Maire adjoint**

Rapporteur : M. LE MAIRE

Commission plénière :
03 mai 2022

Convocation :
03 mai 2022

Pièce(s) jointe(s) :

Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Présents	20
Votants	24

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :

1 2 / 0 5 / 2 0 2 2

Publiée le :

1 2 / 0 5 / 2 0 2 2

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le lundi 09 mai 2022 à 20h00, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs G. FRAYSSE ; C. BASTOUL ; C. BOUETARD ; F. DA SILVA ; H. DAVY ; D. DJENAI ; I. DOGBO ; A. ELMESBAHI ; B. ESTREMANHO ; C. ESTREMANHO ; S. JAUBERTY ; H. KERIVEL ; I. LAFAYE ; C. MARTIN ; M. PICAUD ; M. PROVOTAL ; P. WITTERKETH ; C. CRUEIZE ; M. POINSE ; J-P. RICAUD.

Absents représentés :

A. FICHE donne pouvoir à P. WITTERKETH ; P. UTEGINE MWANA donne pouvoir à C. BOUETARD ; E. ZUCCHINI donne pouvoir à A. ELMESBAHI ; F. DHONDT donne pouvoir à M. POINSE.

Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) : A. BELLANGER ; S. BIBARD ; M. JARDAT.

Secrétaire de séance : I. LAFAYE

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10, L2122-14 et L 2122-15,

VU la délibération n°2020- 13 du 4 juillet 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

VU la délibération du Conseil Municipal du 09 mars 2022 fixant le nombre des adjoints au maire au nombre de 8,

CONSIDÉRANT que dans les communes de 3 500 habitants et plus, les adjoints au Maire sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel et que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un,

CONSIDÉRANT la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par monsieur le Préfet par courrier reçu le 25 avril 2022,

CONSIDÉRANT que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant du 6^e Maire adjoint,

Monsieur le Maire procède à l'appel de candidatures.

Pour la liste « Vivre Villiers » : Bruno ESTREMANHO

Les assesseurs sont : Hervé KERIVEL et Stéphanie JAUBERTY

Les scrutateurs sont : Micheline PROVOTAL et Carole MARTIN

Monsieur le Maire demande de procéder au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc dans l'urne.

Résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 24
- Nombre de bulletins nuls et blancs : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 20

Le Conseil Municipal prend acte des résultats obtenus :

- Bruno ESTREMANHO est élu 6^e adjoint au Maire : 20 voix

La personne élue a déclaré accepter exercer leur fonction.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Villiers-sur-Orge, le 09 mai 2022

